

Le Petit Massois

Lettre d'information municipale
www.commune-lemas.fr

N° 38

LES TRAVAUX REPRENENT

Avec le printemps, les travaux sur la commune reprennent. En 2012, ceux-ci seront particulièrement visibles et nombreux. Depuis plusieurs années, les élus sont en quête de subventions pour mettre en oeuvre les préconisations du schéma directeur de l'eau réalisé fin 2009. Ces subventions étant désormais acquises, la commune a lancé (via la CCMA) les appels d'offres pour la réalisation du chantier de l'eau à la Faye mais aussi pour l'ensemble des autres interventions prévues aux Branches, au village, au Collet, à la Clue et aux Tardons. Tous ces travaux (captages, bassins...) vont permettre d'améliorer de façon significative la qualité de l'eau et la gestion des unités de distribution avec l'installation d'UV, de flotteurs dans les bassins... ces travaux pourront commencer dès l'attribution officielle des lots aux entreprises retenues, le 4 avril prochain. Pour expliquer en détail les modalités pratiques de réalisation des travaux à la Faye, les 38 propriétaires concernés sont invités pour une réunion d'information le 21 avril à 15h au Mas. La mise en eau du nouveau réseau devrait intervenir courant août 2012 avec la déconnexion de l'ancien et l'abandon des captages de la Faye. D'autres travaux vont commencer dans les prochaines semaines :

l'aménagement du village avec la réalisation du pavage de la place Jules Murairé et la restauration de la fontaine, la couverture du parking à la sortie côté Saint-Auban, la couverture du lavoir côté Aiglun, l'installation d'un abri à la place de la cabine téléphonique, la restauration de la fontaine Saint-Anne, l'enfouissement de lignes électriques, la restauration de marches endommagées par le gel au gîte Europa, la création d'un petit étang à l'église Notre-Dame... A cela il convient d'ajouter que la commune va également participer au drainage d'un vallon aux Sausses, va changer l'ensemble des ampoules de l'éclairage public aux Sausses toujours dans le cadre de la campagne sur la réduction de la consommation électrique. Une réunion d'échange avec les habitants des Sausses se tiendra le samedi 21 avril à 10h30 pour évoquer les projets spécifiques du hameau : la halle couverte, la restauration des cloches... (dont les dossiers sont en cours d'instruction) ou toute autre question relevant de l'amélioration du cadre de vie.

Enfin, nous finalisons (avec beaucoup de retard) le transfert de propriété de la route de la Clue, ce qui nous permettra de programmer d'éventuels travaux et de demander les subventions correspondantes. Comme vous pou-

vez le constater, l'année 2012 sera chargée en travaux publics grâce à nos partenaires institutionnels qui ont validé nos projets. Tout au long de l'année vous découvrirez dans le Petit Massois l'évolution de ces travaux nécessaires pour notre village et ses habitants.

TRAVAUX GÉODÉSIQUES

Par arrêté préfectoral du 27/02/12, les agents de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) sont autorisés pendant 5 ans à pénétrer dans les propriétés privées de la commune du Mas pour effectuer des travaux de nature géodésique (inventaire forestier national), ce qui implique aussi la possibilité de poser des piquets, marquer les arbres, effectuer des sondages sur ces terrains.

DATES A RETENIR

Samedi 31 mars : rallye Fleurs et parfums de Grasse (fermeture de routes)

Samedi 7 avril : Conseil municipal à 14h (salle du conseil) consacré au budget 2012

Samedi 21 avril : réunion des habitants des Sausses à 10h30 (église Saint-Sauveur), réunion des habitants de la Faye pour le projet d'adduction d'eau à 15h (salle du Conseil)

Mardi 8 mai : cérémonie à 11h (attention : lieu à définir : renseignez-vous auprès de la mairie)

Samedi 19 mai : Journée de l'eau dans le cadre de la Semaine verte européenne (apéritif au Mas)

Samedi 9 juin : Théâtre «Antigone» par la troupe Vis-à-Vis de Grasse (gratuit)

Dimanches 10 et 17 juin : élections législatives

Dimanche 8 juillet : 4ème Vide grenier

Samedi 14 juillet : concert de piano P.Bianconi et repas républicain

Samedi 18 août : fête du Mas par l'ADECM sur le thème du disco

UNE ETUDE QUI DÉRANGE... COMMUNIQUÉ DU MAIRE

Iy a quelques mois, la commune s'est engagée dans deux études de faisabilité d'installation d'éoliennes. Cette initiative a généré un déchaînement passionnel de quelques individus diffusant des rumeurs. Le Maire vient de faire un communiqué sur ce dossier : « *On vit une campagne malhonnête de désinformation sur un projet qui n'existe pas puisqu'il s'agit d'études de faisabilité diligentées par plusieurs sociétés. Cette campagne est essentiellement orchestrée par des personnes ayant des intérêts personnels à défendre au Col de Bleine alors que l'élu local doit lui se concentrer uniquement sur l'intérêt général. Si cette étude a été rendue publique c'est parce que je l'ai voulu dans le cadre d'un principe que j'applique au Mas depuis 2008, à savoir la démocratie participative qui impose par excellence la transparence. Si un projet éolien avait dû voir le jour, la décision aurait été préalablement soumise aux Massois par référendum. Aujourd'hui les données sont les suivantes : la principale étude porte sur 10 éoliennes à Valderoure, 10 à Saint-Auban et 3 au Mas. Le Conseil estime que le projet serait bien trop lourd à gérer pour seulement 3 machines. Il s'oriente donc vers un projet totalement différent, plus adapté au cadre du Col de Bleine. Ce projet, piloté exclusivement par la commune, est classé « top secret » pour éviter une nouvelle tentative de déstabilisation. Les élus et les Massois ne se laisseront pas dicter ce qu'ils doivent penser ou faire lorsqu'il s'agit de l'aménagement de leur territoire. Et j'y veillerai personnellement ».*

Découvrez toutes les infos
du Mas sur :
www.commune-lemas.fr

Le conseil municipal du Mas s'est réuni le samedi 10 mars 2012 à 15h30 en présence de tous les conseillers en exercice. Ils avaient été convoqués par écrit le 02/03/2012. Après émargement, un scrutin a eu lieu, Cathy Raines a été nommée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION FEADER

La demande de la DDTM qui instruit en tant que guichet unique la mesure 323E du FEADER notre dossier « Le Mas, mon patrimoine », il est convenu que la commune doit



présenter deux dossiers séparés tenant compte dans le volet 1 des frais liés à l'investissement (travaux du petit patrimoine bâti) et volet 2 des frais de communication. Les coûts éligibles retenus par le FEADER et le Conseil général sont de 22.000 euros pour le volet 1 et 9.095 pour le volet 2. Nous sollicitons par conséquent : pour le volet 1, une subvention de 8.800 euros de FEADER et de 8.800 euros du CG06 avec un apport en fonds propres de la commune de 4.400 euros ; pour le volet 2, une subvention de 4.547,50 euros du FEADER et de 3.250 du CG06 avec un apport en fonds propres de la

commune de 1.297,50 euros. La commune réalisera par ailleurs d'autres investissements à définir dans le cadre de ce projet : duplication d'un livre, site internet, etc. à prendre sur le budget fonctionnement. Le Maire rappelle que la subvention européenne nécessite un financement identique sur fonds nationaux. Il précise en outre que l'obtention de cette subvention constituera une première dans le département des Alpes-Maritimes.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Maire propose que la commune adhère à la Fondation du patrimoine, organisme qui soutient les projets publics et privés de restauration du patrimoine et qui accompagne en 2012 Le Mas dans la grande souscription pour la rénovation des campanaires des églises Saint-Sauveur et Saint-Arnoux. Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 50 euros.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

ADHESION SATESE

Depuis 1978, le Conseil général assure une mission d'Assistance Technique en matière d'assainissement collectif par le biais de son service SATESE qui intervient, à titre gracieux, auprès des exploitants des stations d'épuration pour une mission de conseil et d'aide technique. Depuis la mise en œuvre de la LEMA, cette assistance est formalisée par une convention (d'une durée de cinq ans) qui arrive à échéance et doit être renouvelée en 2012. Le Maire fait lecture du projet de convention. VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

DENEIGEMENT

Le Maire expose au Conseil que la commune a dû faire appel à la société Transfourrafe et à F.Lapoirie pour assurer le déneigement des voies communales. Les factures de ces prestations pour l'hiver 2011/2012 s'élèvent à : 1.774,35 euros. Le Maire propose de solliciter une aide financière du Conseil général à hauteur de 70%. VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

DESIGNATION DELEGUES AU SCOT

L'article L.2121-33 du Code général des Collectivités Territoriales précise que le conseil procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs et que la durée des fonctions assignées à ces délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. Le Maire informe le conseil que le 19/12/2009, celui-ci avait procédé au renouvellement de ses délégués titulaires et suppléants au SCOT. Mme Rasetto avait alors fait acte de candidature pour conserver sa délégation comme titulaire. Or, depuis cette désignation (obtenue à l'unanimité des votants), Mme Rasetto n'a assisté qu'à un seul conseil syndical du SCOT en trois ans et à aucun atelier montrant ainsi son désintérêt manifeste pour cette délégation. Le maire propose donc au Conseil que soient désignés 2 nouveaux délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte en charge de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes.

Résultat des votes à bulletin secret :

Nombre de votants : 9.

Nombre de bulletins dans l'urne : 9.

Exprimés : 9

Ont obtenu :

Délégués titulaires : Fabrice Lachenmaier (9 voix) et Francis Piazza (8 voix),

Déléguées suppléantes : Cathy Raines (8 voix), Anne-Marie Blanchard (8 voix).

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil a décidé de reporter la délibération concernant les cantines scolaires 2012/2013 afin de permettre une étude financière plus complète avant de prendre une décision. Le maire a fait état des travaux qui vont commencer sur la commune et des principales dates à retenir de l'agenda. Parmi les questions diverses, le maire a abordé la question du dossier éolien (voir communiqué en page 1). Le conseil s'est achevé à 17h15.

Prochain conseil : samedi 7 avril à 14h.

FRAIS DONATION LERDA-CHABAUD

Dans le cadre de la donation Chabaud (immeuble place Jules Muraire), Mme Colette



Maurel-Lerda, tiers indivis de l'immeuble a fait savoir à son notaire qu'elle souhaitait que la commune du Mas prenne en charge les coûts de la régularisation de l'acte de notoriété et de l'attestation immobilière qui auraient dû être établis après le décès de sa mère Mme Emma Marie Paule Chabaud, veuve de Monsieur Gaston Lerda. Cette régularisation représente un coût de 620,17 euros. A cette somme s'ajoute la quote-part incombant à la commune de l'impôt foncier 2010, l'impôt foncier 2011 et la taxe d'habitation 2011. La somme totale à régler est de 861,36 euros. Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à régler à l'office notarial les frais de l'attestation immobilière ainsi que les autres frais liés à cette donation. VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2011

Le budget principal de la commune 2011 offre un total cumulé excédentaire de 124.462,48 € puisque les recettes s'établissent à 690.018,91 € et les dépenses à 565.556,43 € (fonctionnement et investissement). Ce résultat est à analyser par sections : pour le fonctionnement, nous avons un report 2010 de 221.739,81 € de crédits non utilisés auquel il convient d'ajouter 230.216,09 € de recettes nouvelles (total : 451.955,90 €) pour une dépense effective de 252.841,38 €. En investissement, les dépenses ont été supérieures aux recettes : en raison d'un déficit en 2010 de 63.094,58 € et au report nécessaire en 2012 de certains projets mais dont les dépenses sont engagées et donc constatées en 2011, non encore réglées pour un montant de 143.693,58 € (sur lesquelles nous attendons aussi en 2012 une recette de 90.670 €) et auxquelles on ajoute 105.926,89 € réellement dépensés au cours de l'exercice 2011.

Les dépenses du budget fonctionnement se divisent en quatre chapitres : les charges à caractère général représentent 39% avec quelques postes particulièrement significatifs comme l'électricité (18.731,44 €), les achats d'équipement des gîtes (13.378,96 €), les contrats de prestataires dont surveillance de l'eau, petits travaux (12.642,42 €), l'entretien des bois avec l'ONF (8.575,04 €), les honoraires (6.490,59 €), la culture et les fêtes (5.247,78 €). Par rapport aux prévisions, nous économisons 71.180,52 €. Les frais de personnel représentent 17% de ce budget (39.992,60 € comprenant 30% de charges). Les atténuations de produits représentent 3% (7.243 €) tandis que les autres charges de gestion courante s'établissent à 41% (97.486,50 €). Dans ces dépenses sont comptabilisées : la subvention versée au budget de l'eau (17,4%) au budget investissement (61,5%) et les indemnités des élus (14%). Les recettes du budget principal s'établissent à 222.407,29 € avec les produits forestiers et autres redevances (2,5%), les taxes et impôts (32%), les dotations de l'Etat (45%), les locations (15%, soit environ 34.000 €) et les produits exceptionnels (5,5%).

Au budget investissement, nous avons 16 opérations dont seulement 7 ont été engagées au budget 2011 et autant dont les travaux ont débuté sans que nous ayons engagé les crédits correspondants. Parmi les plus lourdes, la commune a réglé : la part à la CCMA de dotation cantonale pour l'aménagement du village (46.294,80 €) et les travaux dans les gîtes (42.220,54 €). Quelques opérations restent d'actualité dont les crédits font l'objet d'un report automatique en 2012 : l'aménagement du village, la maison Ruf, la restauration des campanaires, les paratonnerres, le projet européen Feader sur le patrimoine. Les autres projets annoncés (Maison Chabaud, Halle des Sausses)

doivent faire l'objet de nouvelles évaluations budgétaires pour une inscription en 2012.

Les dépenses ayant été moindres que les prévisions, les recettes sont également inférieures. Nous avons perçu 36.000 € de la Région, 23.036,83 € du département et 1.381 € de taxe sur l'électricité.

Pour équilibrer le budget, une recette de la section fonctionnement a été nécessaire à hauteur de 60.534,38 €.

Budget eau et assainissement

Le budget prévisionnel prévoyait une dépense d'exploitation de 62.111,70 € dont 22.785,70 € pour abonder les investissements. En gérant au plus juste, nous avons finalement limité les dépenses à 31.604,07 €. Les principales charges concernent les analyses d'eau assurées sur ordre de l'Agence Régionale de la Santé (qui a exigé un doublement de celles-ci en raison de résultats insatisfaisants en 2009) par un prestataire (5.839,63 €) et diverses interventions sur les réseaux dont le nettoyage des bassins (5.474,77 €). A noter aussi un coût élevé des primes d'assurance (1.118,06 €) pour les 6 unités de distribution et les versements à l'Agence de l'eau des taxes de pollution ou de prélèvements d'eau à la source. Il faut espérer que les travaux engagés en 2012 permettront de diminuer sensiblement ces dépenses.

Les recettes directes s'élèvent à 17.058,24 € (redevances). Afin de permettre l'équilibre du budget, nous avons attribué une subvention du budget principal au profit du budget annexe de l'eau. Il convient de signaler que, contrairement aux « grandes » villes, les recettes de la régie communale sont toujours inférieures aux dépenses réelles.

La section investissement (travaux) prévoyait 3 opérations liées aux recommandations du schéma directeur. Ces trois projets concernent toutes les unités de distribution et font l'objet d'une délégation de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage à la CCMA. La commune a honoré la part sur ses fonds propres pour 2 projets pour un montant de 53.012,96 €, se réservant le troisième (projet de la Faye) pour 2012 (391.555 €) qui fera l'objet d'un emprunt. Ainsi avons-nous déjà commencé les travaux avec le prolongement du réseau des Sausses au Moulin. Nous n'avons enregistré aucune recette sur cette section puisque les subventions sont adressées directement à la CCMA, Le Mas régulant la part incompressible d'environ 20% du montant du projet. Grâce aux subventions entre les budgets, celui de l'eau termine avec un solde positif de 9.473,21 € à reporter en 2012.

Budget Centre Communal d'Action Sociale

Le budget du CCAS est de 500 € avec une subvention de 477,84 € provenant du budget principal de la commune. Aucune dépense n'a été

réalisée en 2011. Le Mas participe par ailleurs, via la CCMA, à la mise en place d'un centre intercommunal d'action sociale.

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Fabrice Lachenmaier, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compromis administratif,

2° considère aussi bien la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° **VOTE ET ARRÊTE A L'UNANIMITÉ** les résultats définitifs.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ; 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, **VOTÉ A L'UNANIMITÉ.**

INFO : VOS DOCUMENTS A CONSERVER

Liste des documents administratifs ou assimilés dont il convient de ne pas se séparer, sachant que le délai de conservation varie suivant la nature de ces documents et les modalités de prescription.

A CONSERVER TOUTE SA VIE :

Dossiers médicaux importants, diplômes scolaires et universitaires, contrat de mariage, donation entre époux, livret de famille, jugement de divorce, permis de conduire, livret militaire et, d'une manière générale, tous les documents relatifs à l'état civil.

A CONSERVER

-Au moins jusqu'au départ de la retraite :

Contrats de travail, bulletins de paie, lettre de licenciements, reçus pour solde de tout compte, certificats de travail, arrêt de maladie ou accidents, bulletins de versement de prestations de sécurité sociale, relevés de points de retraite, relevés des noms et adresses des employeurs et des caisses de retraite et de prévoyance.

-Pendant 30 ans :

Justificatifs relatifs aux prestataires de service, aux artisans ou encore aux entrepreneurs (à l'exception des commerçants : 10 ans), documents relatifs aux prêts entre particuliers.

-Pendant 5 ans :

Factures d'électricité et gaz. Tant que vous ne déménagez pas, conservez les contrats d'abonnement.

-Pendant 4 ans :

Documents relatifs à l'impôt sur le revenu et à l'impôt de solidarité sur la fortune (déclarations, correspondances avec des services fiscaux, pièces justificatives), avis de mise en recouvrement, ainsi que les documents relatifs à la taxe d'habitation et à la taxe foncière).

-Pendant 3 ans :

Avis d'échéance de la redevance de l'audiovisuel et preuves de paiement de cette redevance.

-Pendant 2 ans :

Bordereaux de versements des allocations familiales, décomptes de remboursement de la Sécurité sociale, factures des sociétés de distribution de l'eau, factures concernant les petits achats.

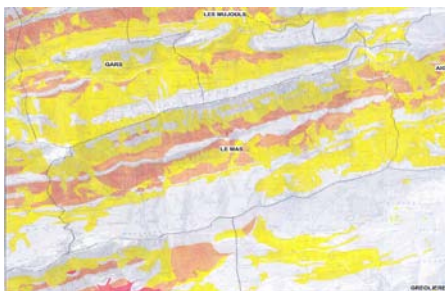
Pour les achats importants, il est recommandé de garder des factures autant de temps que l'on est en possession du bien correspondant. Elles peuvent servir, en effet, en cas de réparation d'un éventuel préjudice pour une compagnie d'assurance, en cas de divorce ou de vice caché et, dans la dernière hypothèse, la prescription est trentenaire. Avis de paiement de retraite relatifs aux assurances.

-Pendant 1 an :

Factures de téléphone, le contrat d'abonnement devant être conservé tant que vous bénéficiez de la ligne.

Mars 2012 - page 4

ATTENTION AUX SOLS ARGILEUX



La Préfecture vient de publier une carte concernant les aléas des sols argileux présents sur la commune. Le phénomène de retrait gonflement des argiles est un mouvement de terrain lent et continu. Par des variations de la quantité d'eau dans certains terrains, il entraîne des gonflements en période humide et des tassements en période sèche. Ces variations peuvent se traduire par des désordres affectant principalement le bâti individuel (les zones en rouge indiquent une forte variation). Pour consulter la carte plus en détail, rendez-vous sur le site de la commune ou en mairie.

SOUSCRIPTION EGLISES

Une grande souscription pour financer les travaux de remise en état des campanaires, de la porte et du tableau de la Vierge se poursuit. La Fondation du patrimoine a déjà reçu neuf dons pour un montant de 2.030 euros. Que tous ces amis du Mas soient remerciés pour leur participation à la sauvegarde de notre patrimoine commun. Vous pouvez adresser vos chèques à : Fondation du patrimoine - CCI Nice - 20Bd Carabacel - BP1259 - 06005 Nice cedex 1 (un reçu vous sera adressé pour bénéficier de 60% du don en réduction d'impôt).



LIVRAISON DE PAIN SUSPENDUE

Le pain n'est plus distribué par les services postaux suite à la décision de la direction départementale de La Poste. Malgré l'intervention des mairies concernées, le service a été suspendu. Cette distribution était pourtant bien utile pour nombre de Massois qui perdent encore un service de proximité. Les élus regrettent cette situation qui éloigne encore un peu plus le facteur des usagers de La Poste.

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

1er tour : dimanche 22 avril de 8h à 18h (salle du Conseil)

2ème tour : dimanche 6 mai 2012

(de nouvelles cartes électorales vous seront remises à cette occasion)

L'AGENDA...

10/02 : réunion du conseil communautaire de la CCMA à Saint-Auban

18/02 : conseil des maires de l'agglomération à Saint-Vallier-de-Thiery

20/02 : réunion sur les nouvelles règles d'urbanisme à Cannes et réunion régionale sur l'eau potable à Mouans-Sartoux (F.Piazza)

23/02 : réunion de la commission administrative pour les listes électorales

06/03 : commission Europe de l'Association des Maires de France à Paris

08/03 : réunion annuelle de la gendarmerie à Saint-Auban, ouverture des plis de l'appel d'offres EAP à la CCMA.

10/03 : réunion des élus et Conseil municipal

CHUTES DE NEIGE ET FROID

Les chutes abondantes de neige ont contraint la mairie à faire appel à Georges Trastour



et à la société Pérotto pour dégager les principaux axes de la commune, les poubelles et boîtes aux lettres. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et la qualité du travail accompli. La commune a par ailleurs mis à la disposition des administrés un mélange sel/gravillon pour faire face à ces intempéries.

Pour répondre aux alertes Ecowatt à répétition du début février, la mairie a décidé de procéder à l'interruption volontaire de l'éclairage public au village entre 18 et 20h sur plusieurs jours afin de participer à l'effort de tous pour économiser dans notre département l'électricité.

DECISION DE JUSTICE

Mme Rasetto a assigné la commune en référé devant le tribunal de grande instance de Grasse pour demander « la cessation immédiate de l'occupation de la terrasse située sur la parcelle cadastrée section 176 et sa restitution à son profit dans les 15 jours de la signification de l'ordonnance à intervenir, sous astreinte, passé ce délai de 500 euros par jour de retard. Elle sollicite également la condamnation de la Commune au paiement d'une indemnité de 2.500 euros... ». Dans son ordonnance du 18 janvier 2012, le juge des référés a débouté Mme Rasetto de toutes ses demandes.